



## CSA académique du lundi 30 janvier 2023

Le CSA Académique est ouvert par le recteur. La première séance ayant été boycottée par les organisations syndicales il s'agit d'un CSA de repli, le quorum n'est pas nécessaire.

Chaque organisation syndicale procède à la lecture d'une déclaration préalable.

La FSU intervient, au nom de l'intersyndicale, pour une déclaration commune sur la réforme des retraites.

### **Ordre du jour**

[1/ Installation du Comité Social d'Administration Académique](#)

[2/ Approbation du compte-rendu du CTA du 17 octobre 2022](#)

[3/ Répartition des moyens d'enseignement - premier degré](#)

[4/ Répartition des moyens d'encadrement pédagogiques - collèges, lycées, lycées professionnels, EREA et des moyens administratifs](#)

[5/ Dotation Globale Horaire des lycées et des lycées professionnels](#)

[6/ Présentation du projet de reconfiguration de la SEGPA au collège de la Ponétie](#)

7/ Présentation de la carte des enseignements de spécialité en classe de première - RS 2023

8/ Avenant à la carte des formations professionnelles RS 2023

[9/ Questions diverses](#)

### **1/ Installation du Comité Social d'Administration Académique**

Présentation et installation des nouveaux membres du CSA suite aux élections professionnelles de décembre 2022.

Le fonctionnement de cette nouvelle instance est cadré par un règlement intérieur provisoire. Le rectorat est dans l'attente du règlement intérieur national qui n'a toujours pas été communiqué par la DGAFP.

Un groupe de travail a eu lieu le 16 janvier dernier au rectorat pour l'élaboration du règlement intérieur provisoire. La FSU y a activement participé et a déposé plusieurs amendements.

Le débat s'ouvre autour de l'article 13 du règlement. Les organisations syndicales souhaitent que le périmètre d'intervention de chaque CSA soit défini dans le règlement : écoles et collèges pour les CSA départementaux, lycées et services administratifs et médicaux pour les CSA académiques.

Le matin même du CSA Académique, la DASEN du 43 a refusé de communiquer les DHG des collèges au CSA départemental. Le recteur refuse de modifier l'article 13 mais accepte de porter cette préconisation au PV pour que les DASEN partagent les informations concernant les collèges en CSA départemental.

La FSU souhaite que soit ajouté au règlement intérieur le fait que les élus du personnel enseignant du premier degré seront remplacés lorsqu'ils seront convoqués en CSA. Là encore, refus du rectorat qui ne souhaite pas écrire quelque chose qu'il n'est « *pas sûr de pouvoir tenir* » mais assure que ces remplacements seront prioritaires. Ce qui s'est passé dans l'Allier le matin même (retrait du TR pour une élue) est une "maladresse" qui a d'ailleurs été rectifiée...

*Vote du règlement intérieur provisoire*

*POUR : UNSA (4)*

*ABSTENTION : FSU (3), FO (2), CGT (1)*

### **2/ Approbation du compte-rendu du CTA du 17 octobre 2022**

*POUR : unanimité*

### **3/ Répartition des moyens d'enseignement - premier degré**

Projection de 1549 élèves en moins à la rentrée 2023 (-1,6%).

Allier : -562 ; Cantal : -165 ; Haute-Loire : -206 ; Puy-de-Dôme : -616

Perte de 58 postes pour l'Académie.

Allier : -29 ; Cantal : -10 ; Haute-Loire : -10 ; Puy-de-Dôme : -9

Le Rectorat insiste sur le fait que cette dotation est "positive" car elle permet d'assurer une augmentation du taux d'encadrement dans l'Académie.

Le taux d'encadrement (P/E) augmentera de 0,3 dans l'Allier, le Cantal et la Haute-Loire. Ce taux d'encadrement augmentera de 0,5 dans le Puy-de-Dôme.

La FSU pose la question de la répartition de la dotation qui ne correspond pas aux évolutions de la démographie scolaire dans les départements de l'académie.

Le Rectorat concède que cette répartition n'est pas proportionnelle mais qu'elle a pour vocation de renforcer le taux d'encadrement dans le Puy-de-Dôme qui est en dessous de la moyenne nationale.

#### *Réponse de la FSU*

Les besoins en postes sont énormes dans le Puy-de-Dôme et il faut y répondre. Il n'est pas acceptable que la logique à l'œuvre cette année devienne une démarche de long terme. L'Allier, le Cantal et la Haute-Loire ne peuvent pas devenir le réservoir de postes de l'académie faute de dotation nationale suffisante. Les territoires ruraux et urbains de l'académie ont besoin de leurs enseignants pour limiter les effectifs par classe et/ou pour maintenir le service public d'éducation en milieu rural. Opposer les uns aux autres est une impasse. L'académie a besoin de postes et le CSA A ne peut se contenter d'être une instance gérant la pénurie. La FSU fait remarquer que le P/E augmente peut-être mais les conditions de travail se dégradent et l'état du remplacement est catastrophique. Les fermetures annoncées vont conduire à des conditions d'enseignement intenable (24 en classe unique tous niveaux envisagé ou 26 dans des triples ou quadruples niveaux par exemple dans le GT carte scolaire du 03 qui avait lieu en même temps que le CSA A).

Le Secrétaire Général précise que ce point ne fait plus l'objet d'un vote. En effet, si le nouveau règlement (art 16) prévoit bien quelques sujets donnant lieu à vote et reconvoquant de l'instance en cas de vote unanime contre, ce n'est plus le cas des dotations et de la carte scolaire.

Les organisations syndicales exigent tout de même un vote sur ce sujet crucial (article 10 du CSAA).

#### *Vote contre à l'unanimité*

### **4/ Répartition des moyens d'encadrement pédagogiques - collèges, lycées, lycées professionnels, EREA et des moyens administratifs**

### **5/ Dotation Globale Horaire des lycées et des lycées professionnels**

#### **Prévisions rentrée 2023**

- 449 élèves, soit -0,5%.

- 25 équivalents temps plein (ETP) : -28 ETP en HP et +3 en HSA.

\* ETP : Equivalents Temps Plein

\* HP : Heures postes

\* HSA : Heures supplémentaires année

## Dotations générales

Collèges	-3,75 ETP en HP et +3,75 ETP en HSA
Ecole inclusive	+7 ETP ajoutés au budget 2023 (dispositifs ULIS et UPE2A)
SEGPA	-5 ETP (-5,75 ETP en HP et +0,75 ETP en HSA)
Lycées généraux et technologiques	-12 ETP (-9,75 ETP en HP et -2,25 ETP en HSA). <i>L'heure et demie de mathématiques obligatoire en première générale pour tous les élèves n'ayant pas choisie la spécialité «mathématiques» est incluse dans la dotation</i>
Ouverture de dispositifs UPE2A en lycées	+3,4 ETP
Lycées professionnels	+6,25 ETP (+5,5 ETP en HP et +0,75 ETP en HSA)
Ouverture de dispositifs UPE2A en LP	3 ETP
EREA	-1 ETP en HP
Emplois de CPE	+1
Documentation	-1 ETP
Emplois personnels de direction	-2
Remplacement	-12,25 ETP

## Dotations en heures des collèges

Classes générales	Allier : 13 659 h - Cantal : 5 597 h Haute-Loire : 6 641 h - Puy-de-Dôme : 25 723 h Total académie : 51 620 h
SEGPA	- 85,7 h
<b>Ecole inclusive</b>	
Dispositifs relais	168 h
Dispositifs ULIS	2 052 h
Dotation UPE2A	505,5 h
Dotations heures diverses statutaires (communes différentes, assistance labo, AS)	1 762 h
Dotations heures pondérées Education prioritaire – collèges REP +	Allier : 65 h - Puy-de-Dôme : 188 h Total académie : 253 h
Dotation sections spécifiques (CHAM, CHAD ...)	50 h
Réserve académique	1 035 h
Dotation globale rentrée 2023	57 445.5 h (= rentrée 2022)

## Dotations en heures des lycées généraux et technologiques

Dotations classes générales	-173,5 h / rentrée 2022
Dotation école inclusive	dispositif ULIS (=) dispositif UPE2A : +72 h
Dotation plateforme d'insertion	+6 h
Dotation heures diverses statutaires	+77 h
Dotation accompagnement lycées avec CSP défavorisées	= (99 h)
Réserve académique	-193 h
Evolution dotation 2022/2023	-211,5 h

## Dotations en heures des lycées professionnels

<b>Dotations classes générales</b>	+ 202,5 h
<b>Dotation école inclusive</b>	dispositif ULIS (=) dispositif UPE2A : +63 h
<b>Dotation plateformes d'insertion</b>	= (288 h)
<b>Dotation heures diverses statutaires</b>	+5 h (230 h)
<b>Dotation accompagnement lycées professionnels avec CSP défavorisées</b>	= (9 h)
<b>Réserve académique</b>	-160 h
<b>Evolution dotation 2022/2023</b>	+110,5 h

**Dotations en heures des EREA** : -17,5 h (1 383,5 h)

## Poids des HSA dans la DHG

	RENTREE 2015	RENTREE 2016	RENTREE 2017	RENTREE 2018	RENTREE 2019	RENTREE 2020	RENTREE 2021	RENTREE 2022	RENTREE 2023
<b>COLLEGES</b>	6,43%	6,35%	6,32%	6,12%	6,53%	6,77%	7,56%	7,35%	7,46%
<b>LYCEES</b>	10,11%	10,02%	9,92%	9,83%	10,59%	11%	12,06%	12%	11,97%
<b>L.P.</b>	9,03%	9,07%	8,98%	8,94%	9,36%	9,38%	10,1%	10%	10%
<b>SEGPA</b>	11,81%	11,68%	11,43%	2,62%	2,55%	2,77%	3,19%	2,82%	3,31%
<b>TOTAL</b>	<b>8,21%</b>	<b>8,15%</b>	<b>8,09%</b>	<b>7,76%</b>	<b>8,23%</b>	<b>8,47%</b>	<b>9,33%</b>	<b>9,21%</b>	<b>9,26%</b>

## Evolution des H/E prévisionnels

	RENTREE 2015	RENTREE 2016	RENTREE 2017	RENTREE 2018	RENTREE 2019	RENTREE 2020	RENTREE 2021	RENTREE 2022	RENTREE 2023
<b>COLLEGES</b>	125,76	126,61	127,78	126,45	125,13	123,81	125,63	126,68	126,61
<b>LYCEES</b>	152,15	150,77	149,26	148,50	148,60	144,17	144,51	149,74	152,82
<b>L.P.</b>	219,01	215,40	222,60	227,51	231,32	230,35	229,39	230,83	234,35
<b>SEGPA</b>	242,72	247,89	252,43	228,73	227,45	221,45	226,85	239,10	234,49

## Analyses du SNES et de la FSU

Dans le second degré, le rectorat et le ministère minorent de nouveau les suppressions de postes en transformant 3 postes en HSA. Ce sont bien 28 ETP qui sont supprimés pour la rentrée 2023.

L'évolution erratique des moyens de remplacement d'une année sur l'autre (-29,5 ETP en 2021, + 28,5 ETP en 2022 et -12,5 ETP prévus en 2023) est très inquiétante. Les moyens de remplacement semblent être la variable d'ajustement de la gestion d'un manque de postes chronique dans les établissements.

Malgré la difficulté à imposer aux enseignants des HSA de plus en plus importantes dans les DHG, le rectorat s'obstine dans cette voie avec une nouvelle augmentation des HSA dans notre académie. Pour mémoire, elle atteint désormais 9,26% dans les DHG contre 7,76% à la rentrée 2018, soit une augmentation de 20% du poids des HSA dans les DHG ! Est-ce bien raisonnable ?

La nouvelle baisse des dotations en SEGPA ne peut qu'être inquiétante pour les élèves en difficulté scolaire. L'accès à ces structures ne peut qu'en être affaibli. Ce sont au total 138h en moins sur deux ans!

Pour les collèges, le maintien en apparence des moyens cache en réalité la disparition de 3,75 ETP transformés là encore en HSA, qui se traduit par une augmentation du poids des HSA dans les DHG, après une baisse l'année précédente et alors que les effectifs sont stables et que les effectifs de classe sont toujours très élevés avec environ 25% de classe qui ont des effectifs supérieurs à 28 élèves et au total plus de 50% de classes qui ont des effectifs à plus de 26 élèves. De plus l'évolution des dotations départementales semble décorrélée de l'évolution des effectifs qui sont quasi identiques à cette rentrée alors que les effectifs sont stables dans les 4 départements. Le collège est toujours dans la tourmente et ce ne sont pas les annonces du ministre qui vont améliorer la situation !

Pour les lycées généraux et technologiques, là aussi, après des créations de 22,5 ETP à la rentrée 2022, on constate une perte de 9,75 ETP à la rentrée 2023 pour des effectifs stables.

Pour les lycées professionnels, après une perte de 16 ETP sur les deux dernières années, on constate une création de 5,5 ETP pour la rentrée 2023, avec là encore des effectifs stables.

La création de dispositifs UPE2A est un point positif, mais qui ne doit pas se faire au détriment de suppressions d'ETP dans les collèges et lycées. La FSU réclame pour ces dispositifs une dotation spécifique qui n'entre pas dans la dotation globale attribuée aux académies.

Globalement, on constate d'une année sur l'autre des évolutions dans les suppressions d'ETP dans les différentes structures (collèges, lycées...) qui n'ont rien à voir avec l'évolution des effectifs. Il s'agit en fait de redistribuer des ETP d'une académie à l'autre dans le cadre de la contrainte budgétaire ministérielle, à savoir -28 postes dans notre académie pour la rentrée 2023, soit -250 ETP depuis 2018.

## Interventions

La FSU fait remarquer que, là non plus, comme pour le 1er degré, les dotations ne correspondent aux évolutions démographiques attendues dans chaque département. Le rectorat explique ce décalage par les "effets de seuils". Les heures mises en réserve, débloquées en juin, permettront de corriger les éventuels passages de seuil.

La FSU insiste sur la prise en compte spécifique que nécessitent les classes de 6ème. Elles sont trop chargées et les remontées de terrain sont unanimes : il faut alléger les effectifs partout et surtout en 6ème!

La FSU demande à ce que soit étudiée l'implantation d'une SEGPA sur le secteur Sancy Combrailles. Le DASEN du 63 n'y est pas favorable : collèges trop petits et fragiles sur le secteur, ces classes de SEGPA auraient des effectifs trop faibles.

La FSU intervient sur la suppression de la technologie en collège. Les professeurs concernés sont en colère, désarmés et ne savent pas ce qu'ils vont devenir. Une fois de plus, la nouvelle arrive par les médias, sans concertation et sans texte réglementaire. Malgré cela, cette suppression est anticipée par le rectorat et les établissements doivent répartir leurs heures en intégrant cette régression sans précédent.

Les dotations horaires fluctuantes d'année en année ne permettent pas de travailler sur la durée dans les établissements. Cela remet en cause chaque année les spécialités, les projets, les équipes. Cela dénote d'un manque d'ambition, le rectorat se contente de gérer la pénurie, à court terme.

La FSU fait remarquer que la réserve d'heures gardée pour les LP est en diminution de 50%. Le Rectorat répond que cela a été fait pour préserver les structures.

Les organisations syndicales demandent un vote sur le point 4/.

*Vote contre à l'unanimité.*

FSU et FO interviennent sur le lycée Dupuy (43) qui est sous doté en heures. Refus du rectorat qui préfère compter les élèves en juin pour réajuster si besoin.

#### **6/ Présentation du projet de reconfiguration de la SEGPA au collège de la Ponétie**

La FSU demande au rectorat de surseoir à ce projet pour prendre en compte l'inquiétude des personnels et les incertitudes qui entourent ce projet notamment ses conséquences sur les postes et les conditions de travail des personnels. Elle pointe aussi le déficit flagrant de concertation avec les enseignants dans l'élaboration de ce projet et l'illusion que représente l'idée d'inclure des élèves de SEGPA au lycée.

La CGT souhaite que la FSST soit saisie sur ce sujet en raison de la transformation de postes envisagée.

*Vote sur consultation FSST : POUR à l'unanimité*

*Vote sur rejet total du projet : CGT (1) et FO (2) POUR / UNSA (4) et FSU (3) ABSTENTION*

*Vote pour surseoir au projet : POUR à l'unanimité*

#### **7/ Présentation de la carte des enseignements de spécialité en classe de première - RS 2023**

#### **8/ Avenant à la carte des formations professionnelles RS 2023**

#### **9/ Questions diverses**

##### **Bonification "fermeture" pour les PE (FSU)**

Un décalage important se crée entre le nombre de départs en retraite (en baisse) et le nombre de personnels victimes d'une mesure de carte scolaire (en hausse). Il va être très difficile, voire impossible pour les PE enseignant en zone rurale, de retrouver un poste conciliable avec leur vie familiale, même avec la bonification pour fermeture. Comme cela est le cas dans le second degré, il faut avancer sur la "mémoire" de cette bonification en permettant au PE d'en bénéficier jusqu'à obtention d'un poste compatible avec ses attaches familiales.

Le rectorat ne nie pas le problème. Il souhaite d'abord faire le constat du nombre de personnes concernées et des secteurs géographiques les plus impactés. Il accepte l'idée d'ouvrir un groupe de travail sur cette question pour faire éventuellement évoluer les règles de bonification dès cette année.

La FSU se satisfait d'avoir enfin réussi à ouvrir la porte sur cette problématique qui frappe de plein fouet les professeurs des écoles. Elle pèsera de tout son poids dans les concertations à venir pour faire reconnaître et avancer les droits des personnels.

### **Frais de déplacement (1er degré) (FSU)**

- Des personnels itinérants ne sont pas remboursés sous prétexte de lignes de transport en commun existantes. Pourtant, les horaires et la fréquence de ces lignes sont incompatibles avec les besoins du service et les personnels utilisent leur véhicule personnel.  
Le rectorat est prêt à réétudier ces cas précis. Il recevra la FSU-SNUipp 15 à ce sujet après les vacances de février.
- Les remboursements pour les déplacements des personnels aux animations pédagogiques ne sont plus effectifs depuis février 2022.  
Le rectorat évoque un problème de dotation budgétaire insuffisante. Des choix ont été faits dans les remboursements. La FSU dénonce, une fois de plus, ce mépris inacceptable. Le rectorat assure que les frais engagés seront remboursés. Quand ?...

### **Vœux et avis**

La FSU s'associe au **vœu intersyndical sur la technologie en collège**

*"La suppression des heures de technologie en 6e est une aberration à laquelle nous nous opposons. Elle ne peut être anticipée. Les représentant•es des personnels élu•es au CSAA rappellent que l'arrêté du 19 mai 2015 fixant les horaires réglementaires au collège est toujours en vigueur. En conséquence, ils et elles demandent à Monsieur le Recteur que des consignes claires soient envoyées aux chefs d'établissement pour rappeler que les travaux de répartition des DHG conduits dans les collèges doivent respecter cet arrêté."*

*Vote : POUR à l'unanimité*

### **CDI des AED et AESH au bout de 3 ans**

La loi n°2022-1574 du 16 décembre 2022 offre la possibilité de céder les AESH au bout de 3 ans. Le rectorat, en attente d'un texte réglementaire de la part du ministère, se dit favorable à céder tous les personnels concernés et qui en feront la demande dès lors que le cadrage réglementaire sera disponible.

### **Prime REP et REP + pour les AED et les AESH :... attente insupportable !**

Le SNES et la FSU ont posé la question de son versement lors de la CCP d'installation qui s'est tenue le 25 janvier et la question a été à nouveau posée en CSAA.

Visiblement, le ministère a tardé à communiquer aux rectorats les modalités de versement de cette prime. La conséquence est que ce versement n'aura vraisemblablement pas lieu avant mars ! Scandaleux !

Il n'est pas exclu, comme cela sera sans doute le cas dans certaines académies qu'il y ait des problèmes de remontée des services faits en Éducation prioritaire pour les AESH puisqu'ils sont affectés en PIAL. Le SNES-FSU a la solution, supprimer les PIAL comme nous l'avons toujours demandé pour simplifier le travail du Rectorat mais surtout payer les AESH en temps et en heure !

Ce problème ne se pose normalement pas pour les AED exerçant en Éducation prioritaire.

Le SNES-FSU sera attentif à ce que le versement (lorsqu'il le sera !) de la prime REP et REP + de manière rétroactive (donc à partir de janvier 2023) n'entraîne pas de problèmes de versement de la prime d'activité.

**Vos élu•e•s FSU en CSA Académique**

*Patrick LEBRUN, Valérie BARDET-CRIQUET, Béatrice MANENE, Julien BARBET, Fabien CLAVEAU, Jean-Baptiste CHATRE*